



Attention : N'abandonnez pas sans prévenir votre matériel de parapente au risque de déclencher des secours... pour rien

L'Armée de l'Air et de l'Espace nous informe d'un « incident » à communiquer à nos pilotes.

En date du 23 septembre dernier, aux alentours de 16h00, un témoin planeur a signalé une voile « abandonnée » sur une falaise sur la commune de Jarsy dans le 73. Les secours ont été déclenchés avec des moyens conséquents aussi bien aériens qu'au sol (militaires et civils).

Sur place, ils ont découvert une sellette fixée à une voile, un gant, un GPS à écran LCD. L'équipage a procédé également à un vol de reconnaissance en contre-bas de ladite falaise, découvrant un drag-chute, accroché dans les arbres. Après plusieurs heures de recherches infructueuses et de collectes de renseignements (16h00-20h00), un des membres du club de Bauges situé à proximité a indiqué avoir déjà survolé cette voile début septembre.

En résumé, un parapentiste, victime d'un accident quelques semaines plus tôt, avait été évacué et son matériel abandonné sur place.

Evitons que ce type d'incident ne se reproduise car cela entraîne la mobilisation des personnels de secours inutilement et peut porter préjudice à un pilote ou tout autre personne qui aurait réellement besoin d'être secouru au même moment.

En conclusion,

Vous êtes « branché » ou en falaise,

- **Vous avez besoin d'une assistance médicale** ou d'une aide pour descendre, composez **le 112 en précisant le caractère inaccessible de votre position.**
- **Vous n'avez pas besoin d'aide**, appelez quand même **le 112** afin de signaler votre position et éviter un déplacement inutile des secours.

Vous êtes à la recherche d'un pratiquant disparu, qui ne donne pas de nouvelles,

- Vous pouvez contacter l'Armée de l'Air et de l'Espace en charge de la mission aéronautique SAR « Search And Rescue » **au 191** qui coordonnera des moyens de recherche civils et militaires.